

<b>BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET</b>		Date : 08/04/2024	
INTITULE DE L'ACTION : Exposition I.F.A : Imprimante Fumiste Antique			
DEPENSES (*)		RECETTES	
<b>Location(s)</b> (1)	<b>321.40</b>	Autofinancement	0.00
Location matériel électronique	218.40		
Location utilitaire	103.00		
Frais de transport (2)	0.00	<b>Participation des personnes</b> (4)	<b>407.89</b>
		Financement des bénévoles	407.89
<b>Boissons et alimentation</b>	<b>384.82</b>		
Nourriture – Boissons sans alcool	109.82		
Fûts de bière	275.00		
Achat de fournitures (3) (à détailler)	0.00	Autres financements (à préciser)	0.00
Assurance	0.00		
<b>Tracts, affiches</b>	<b>504.00</b>		
Impression affiches	180.00		
Impression éditions	324.00		
		<b>Aide demandée au PIC</b>	<b>1000.00</b>
<b>Taxes (SACEM)</b>	<b>197.67</b>		
Divers			
<b>Personnel bénévole</b>	<b>2150.00</b>	<b>Bénévolat</b>	<b>2150.00</b>
<b>SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES</b>	<b>3557.89</b>		
Financement d'un autre projet (5)			
<b>TOTAL</b>	<b>3557.89</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3557.89</b>

(\*) Les dépenses doivent être justifiées par des devis.

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.